

>>> Suite de votre avis

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³:

812

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³:

CSG-CRDS52

PSOL40

Solde des prélèvements sociaux 2024 ⁵³:

92

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER

904

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

37278

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

Plafond total de 2023.....	Déclar. 216741
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....	+ 4399
Plafond calculé sur les revenus de 2024.....	+ 4637
Plafond pour les cotisations versées en 2025.....	= 17264

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....

2,18%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition.....

11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.